

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 11 mars 2014

Point 2

Délibération n°2014-02-B portant approbation du procès verbal de la réunion du 6 novembre 2013

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le procès verbal de la réunion du 6 novembre 2013.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration


Paul GIACOBBI

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement


A Paris, le 11 mars 2014

Liste des présents

Membres	Nom et Prénom
Président du Conseil d'administration	M. Paul GIACOBBI
Vice-président du Conseil d'administration	M. Ferdy LOUSY
Vice-président du Conseil d'administration	M. Gérard ROMITI
Un représentant du Ministre de la Défense	Mme Florence BERTHET
Un représentant de l'action de l'État en mer Préfet Maritime de l'Atlantique	M. Loïc LAISNE
Un représentant du Ministre chargé de la mer	M. Edouard WEBER
Un représentant du Ministre chargé des pêches et des cultures marines	M. Christophe CHASSANDE
Un représentant du Ministre chargé de l'Outre-mer	M. Cédric LORET
Une représentante des collectivités territoriales	Mme Hélène TANGUY
Un représentant d'aires marines protégées	M. Guy-François FRISONI
Un représentant du personnel	M. Olivier GALLET
Invités	Nom et Prénom
MEDDE	M. Sébastien FLORES
MEDDE	Mme Claire COUTANT
Directeur	M. Olivier LAROUSSINIE
Secrétaire Général	M. Cédric NEBATI
Agent comptable de l'AAMP	Mme Chantal GAUTIER

Projet de procès-verbal du bureau du 6 novembre 2013

La séance débute à 14.00 au sein des locaux de l'Assemblée nationale.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Paul GIACOBBI présente l'ordre du jour de ce bureau.

I- Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

II- Approbation du procès verbal de la réunion du bureau du 12 juin 2013

Le procès-verbal est approuvé, sous réserve des modifications proposées par la DEB (Mme Marine Fabre).

III- Préparation du conseil d'administration (CA) du 27 novembre 2013

Paul GIACOBBI présente l'ordre du jour du conseil d'administration. Concernant l'avis à donner par le conseil d'administration sur la Loi sur la biodiversité, Paul GIACOBBI propose d'organiser une réunion extraordinaire en fin d'année sur ce point précis afin de laisser le temps aux membres du CA de se préparer à donner un avis.

Sebastien FLORES informe que le calendrier n'est pas encore finalisé, en raison d'attente d'arbitrage.

Olivier GALLET demande sur quel point porte l'arbitrage.

Sebastien FLORES répond que ces arbitrages concernent le titre III (Agence française de la biodiversité (AFB)) et titre IV (partage génétique).

Hélène TANGUY demande si le CA s'est déjà positionné sur l'AFB.

Paul GIACOBBI répond que le bureau a déjà formulé une note à l'attention du CA. Il propose de transmettre cette note à nouveau aux membres du bureau.

Olivier LAROUSSINIE demande l'ajout d'un point sur une délégation au directeur pour accepter les admissions en non valeur.

Programme de travail 2014 :

Olivier LAROUSSINIE présente le programme de travail. Ce programme de travail tient également compte des annonces faites par le Ministre lors de la conférence des ministres de l'environnement à Ajaccio, qui confirme la création du parc naturel marin d'Arcachon et la mise à l'étude d'un parc naturel marin en Corse. Les principaux objectifs remis en cause concernent le rythme de création et de mise en gestion des parcs naturels marins et le programme de collecte de données. Il est également proposé de différer l'organisation du 3^e colloque national sur les aires marines protégées.

L'éventualité d'une création de Pertuis-Gironde en 2014 et de l'aboutissement d'un projet dans le golfe normand-breton n'impacterait le cas échéant que très à la marge le budget 2014.

En dehors des PNM, les principales actions menées seront :

Pour l'outre mer, l'appui aux projets des Marquises et de la mer de Corail restera en adéquation avec le rythme d'avancement de la part des collectivités, l'étude du projet de parc naturel marin de la Martinique entrera dans une première phase de concertation et la construction de scénarios pour un réseau d'AMP dans les mers australes devrait aboutir avant la fin de l'année. Le principe des campagnes exploratoires est suspendu et les inventaires et dispositifs de suivis restent limités aux besoins immédiats des parcs naturels marins. Néanmoins, le dernier volet du premier cycle de la

campagne Remmoa (inventaire statistique des oiseaux et mammifères marins) sera réalisé sur la Nouvelle-Calédonie et, en cas de financement externe complémentaire, sur Wallis et Futuna. La priorité sera le traitement et la valorisation des campagnes réalisées précédemment, notamment pour les états des lieux des sites Natura 2000 et l'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats des directives Natura.

Pour la métropole : l'accompagnement de la mise en place du programme de mesures de la directive cadre stratégie pour le milieu marin, le traitement des données pour les compléments de désignation Natura 2000, la mise en place du dispositif de gestion des sites Natura 2000 et la mise en gestion des parcs naturels marins créés resteront, dans la continuité de 2013, les priorités ; l'inventaire des zones fonctionnelles halieutiques est considéré comme stratégique mais dépendra néanmoins des partenaires scientifiques.

Hélène TANGUY demande quelle est la traduction concrète des opérations concernant l'interface terre/mer.

Olivier LAROUSSINIE indique qu'il est traité d'un point de vue biologique et juridique, notamment au travers des avis des conseils de gestion des parcs naturels marins (PNM) sur les questions liées aux bassins versants. Olivier LAROUSSINIE indique que le projet « dessine un système terre/mer » est également un exercice de prospective territoriale servant de mécanisme d'élaboration et d'expression de représentation convergente du système terre/mer.

Hélène TANGUY fait savoir que les élus sont très concernés par ces questions et que ce point sera traité lors de l'assemblée des maires de France.

Sébastien FLORES rappelle que l'Agence intervient en appui pour la mise en œuvre de la DSCMM, notamment sur le programme de surveillance et le programme de mesures. Il indique également que dans le cadre de l'AFB, il est prévu une meilleure articulation entre les aires marines protégées (AMP) et l'ensemble des documents de planification qui encadrent les pollutions venant de la mer.

Olivier LAROUSSINIE propose de présenter les démarches de l'Agence à l'Association des maires.

Christophe CHASSANDE s'interroge sur le renforcement du rôle de l'AAMP en tant qu'animateur et opérateurs pour les sites N2000 ; il constate que des projets de convention avec les CRPM sont encore en projet. Il souhaiterait qu'un échange ait lieu sur cette question.

Gérard ROMITI rappelle que les comités des pêches se sont beaucoup investis sur la question de N2000. Il souhaiterait revenir à un climat plus serein et déplore la faiblesse des moyens mis à disposition par l'Etat aux comités pour gérer les sites. Gérard ROMITI demande un cadrage clair de la part de l'Etat sur les modalités de gestion par les comités des pêches.

Loïc LAISNE rejoint les propos de Gérard ROMITI. Il prend l'exemple le site du plateau de Rochebonne où le travail des pêcheurs a été reconnu. Le DOCOB a été approuvé. Mais à ce jour aucune convention n'a été passée. Il demande que l'Agence fasse un effort particulier sur la gestion de N2000.

Paul GIACOBBI indique que cette situation résulte d'un manque de moyens de l'Agence. Cette question vaut également pour les PNM que l'on met en place avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur.

Olivier LAROUSSINIE est tout à fait favorable à l'organisation d'une réunion entre l'Agence, le comité national des pêches et les ministères concernés. Il déplore cette situation qui conduit d'ailleurs à ralentir le rythme de consommation des crédits consacrés à ces conventions. Un des problèmes vient du fait que l'on veut cadrer au niveau national ces conventions alors que les situations au niveau local sont très hétérogènes.

Paul GIACOBBI constate que ces problèmes vont donc au-delà des questions budgétaires.

Christophe CHASSANDE indique que la question n'est pas celui du cadrage mais d'un besoin d'une réelle clarification des moyens nécessaires.

Olivier LAROUSSINIE reconnaît que c'est aussi une question de moyens. Mais il rappelle que le

cadre homogène voulu est une source importante des problèmes rencontrés.

Paul GIACOBBI demande une clarification entre ce qui est consacré pour les PNM sur N2000 et ceux qui sont dédiés aux comités régionaux des pêches.

Il insiste sur la tenue, dans les plus brefs délais, d'une réunion en interne « représentants des pêches/administrations » pour régler les tensions sur la question de N2000.

Ferdy LOUISY souhaite savoir quelles sont les opérations de collecte de données qui vont être abandonnées en 2014.

Olivier LAROUSSINIE indique que ce sont principalement les campagnes exploratoires qui sont abandonnées. En 2014, l'objectif est de finir les campagnes statistiques, au travers de la finalisation du 1^{er} cycle de REMMOA. Olivier LAROUSSINIE tient à souligner que le lancement du second cycle est compromis.

Loïc LAISNE tient également à souligner que le calendrier concernant la DCSMM fixé par la direction de l'eau et de la biodiversité peut également mettre en difficulté le travail de l'Agence.

Cédric LORET indique que les zones de conservations halieutiques (ZCH) ne sont indiquées qu'en métropole au sein de la note du programme de travail. L'outre-mer est-il concerné ?

Olivier LAROUSSINIE répond que l'outre-mer (sauf le Pacifique) est bien concerné par les ZCH. Ce travail se fait en lien avec l'IRD.

Christophe CHASSANDE indique que le calendrier doit être encore précisé pour l'outre-mer.

Cédric LORET indique qu'en dehors des parcs nationaux et des réserves, il n'y a pas d'outils de gestion communautaires, tels que N2000 et la DSMM, qui s'appliquent à ces régions.

Organigramme et budget 2014

Olivier LAROUSSINIE présente l'organigramme 2014 en précisant que ce projet comprend +7 ETP et non + 10 ETP. Il précise que les moyens humains sont consacrés essentiellement à la gestion des PNM.

Cédric NEBATI présente les grands équilibres du budget primitif 2014.

Paul GIACOBBI informe que la subvention pour charge de service public de 2013 va être réduite de 2M€, conduisant le fonds de roulement prévisionnel à ne représenter plus qu'un mois de fonctionnement du budget 2014.

Acceptation de la gestion directe du sanctuaire AGOA par l'Agence et de l'installation de son comité de pilotage

Olivier LAROUSSINIE rappelle que cette décision permettra de formaliser la gestion actuelle de ce sanctuaire par l'Agence et également de donner une forme juridique à son comité de pilotage pour assurer la gouvernance du sanctuaire.

Olivier LAROUSSINIE informe que la suite de l'ordre du jour est consacrée à des questions d'intendance :

- Rapport d'activité du PNM du Golfe du Lion
- Approbation du règlement intérieur (RI) du conseil de gestion (CG) des estuaires picards
- Approbation du RI du CG du PNM des Glorieuses, à la suite des deux réserves émises par le CA du 10/7 (suppression de la mention liée à la localisation de l'antenne et ajout d'un deuxième vice-président), le conseil de gestion a modifié son RI en conséquence. Il a proposé la réduction de 3 jours à 24 heures du délai minimum prévu aux articles 8 et 14 du règlement

intérieur, pour convoquer une nouvelle fois le conseil de gestion lorsque le quorum n'est pas atteint.

Questions diverses :

Impac 3 :

Paul GIACOBBI tient à féliciter l'équipe de l'Agence pour l'organisation du congrès d'IMPAC 3 et de la conférence des ministres de l'environnement à Ajaccio, laquelle a aboutit au « message d'Ajaccio » qui lance un signal politique très fort sur la protection du milieu marin.

Paul GIACOBBI déplore tout de même le très faible impact médiatique à la suite ces évènements au regard à la fois du très important investissement consacré et de l'importance du sujet traité.

Olivier LAROUSSINIE ajoute que ce congrès a laissé une part importante aux gestionnaires dans le programme du congrès contrairement aux éditions précédentes.

Il rappelle que :

- 90 pays étaient représentés ;
- le ministre de l'environnement souhaite élargir la liste des signataires du « message d'Ajaccio » à d'autres pays, comme l'Espagne et la Belgique.
- Ce congrès a montré que le modèle de l'Agence était unique par rapport aux Agences des autres pays ;

Il indique également qu'un partenariat a été signé entre l'Agence avec l'Agence de la mer de Corée de sud.

Ferdy LOUISY tient également féliciter l'Agence pour cette organisation. Il souhaite également que cette expérience de l'Agence sur l'international soit capitalisée et valorisée en perspective de la création de la future Agence française de la biodiversité.

Paul GIACOBBI clôt la réunion du bureau à 17.00.